



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

Rapport du Développement Durable 2014

Communauté d'Agglomération
de La Porte du Hainaut



Sommaire

Introduction	3
Pourquoi ce rapport ?	3
Les grands enjeux du territoire	4
Analyse thématique	8
La Communauté d'agglomération	8
Développement économique	11
Politique sociale, santé publique	14
Habitat	16
Culture et Sport	18
Énergie	21
Déplacements	24
Gestion des déchets	28
Espaces naturels et biodiversité	30
Élaboration, mise en œuvre et évaluation des politiques publiques	34
Gestion des projets et transversalité	34
Responsabilisation des citoyens, concertation, relations avec les parties prenantes.....	37

Introduction

Pourquoi ce rapport ?

L'objectif de ce rapport est de montrer comment la Communauté d'agglomération contribue à un développement durable du territoire, en mettant en évidence aussi bien les points positifs de son action que ceux où il existe une marge de progression.

Il se trouve que les principaux objectifs de l'action communautaire sont pour la plupart orientés vers un développement durable du territoire :

- développement économique,
- lutte pour un habitat digne,
- accès pour tous aux nouvelles technologies, à la culture et au sport,
- effort pour l'information, la sensibilisation, la responsabilisation, la participation des habitants (exemple : tri sélectif, services organisés...),
- effort d'éducation auprès des jeunes générations (calendrier éco-citoyen, Journées Communautaires de l'Eau...).

Il ne s'agit donc pas de redire ici ce qui est déjà exposé par ailleurs, par exemple dans le rapport d'activité de la Communauté d'agglomération. Il s'agit d'aller plus loin en apportant des éléments précis sur les résultats des actions engagées et sur la performance globale de la politique développement durable de la Communauté d'agglomération.

Le rapport sur le développement durable : une obligation... et un engagement communautaire

En produisant pour la quatrième année ce rapport, la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut se conforme à la loi¹, qui prévoit que les collectivités de plus de 50 000 habitants élaborent chaque année un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Mais au-delà de l'obligation réglementaire, la Communauté d'agglomération entend poursuivre à travers cette démarche une réflexion sur sa politique de développement durable : pour la quatrième année consécutive, l'élaboration de ce rapport donne en effet l'occasion de faire une synthèse de l'ensemble de ses politiques et de ses actions.

Ce rapport sera un outil d'information et de réflexion qui devra permettre aux citoyens de mieux comprendre les objectifs poursuivis par la Communauté d'agglomération.

Il sera également pour les élus un outil d'aide à la réflexion sur les grands enjeux du territoire et sur l'efficacité des actions mises en œuvre.

Un diagnostic thématique

Cette année, le rapport suit un nouveau plan. Chaque grand thème relevant du développement durable (développement économique, politiques sociales ou culturelles, habitat, énergie...) fait l'objet d'un exposé synthétique qui présente les actions de la Communauté d'agglomération dans ces différents domaines.

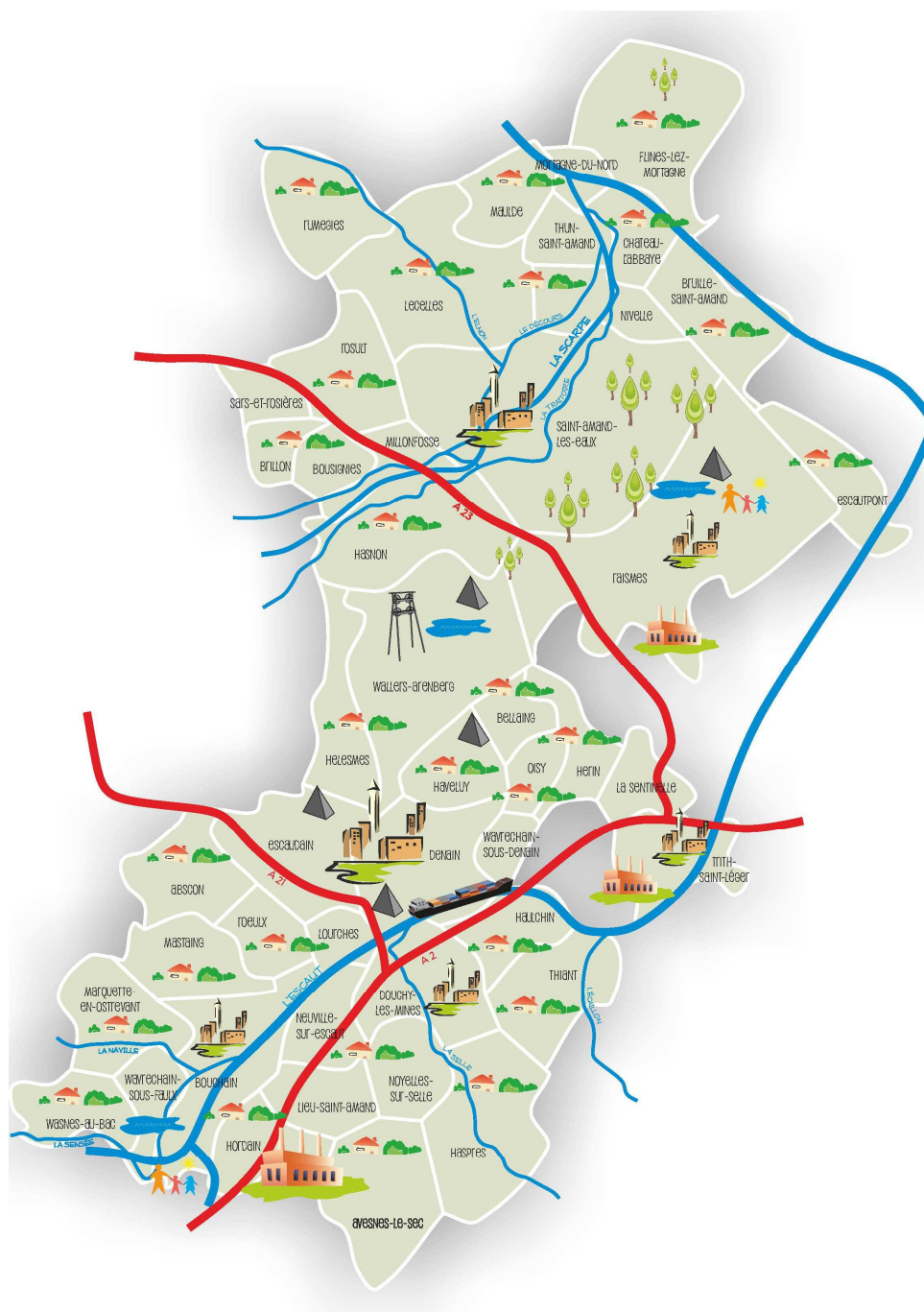
Pour chaque thématique, l'analyse distingue deux approches différentes : le fonctionnement interne de la collectivité et les politiques qu'elle mène à l'échelle du territoire.

¹ Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II. Le décret 2011-687 du 17 juin 2011 précise les modalités d'élaboration du rapport développement durable des collectivités.

Les grands enjeux du territoire

Élargissement du périmètre

La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut a été créée en 2001. Située dans la région Nord-Pas de Calais, elle regroupe aujourd'hui 46 communes (en lieu et place de 39) depuis le 1^{er} janvier 2014 lors de sa fusion avec la Communauté de Communes Rurales de la Vallée de la Scarpe (CCRVS). La Porte du Hainaut compte au total plus de 159 000 habitants sur un territoire de 330 km².



A. L'évolution du territoire

Le territoire de La Porte du Hainaut est à la fois industriel et naturel.

En son centre, le passé minier est très fort, en particulier dans le Denaisis. D'ailleurs, le siège de la Communauté d'agglomération est à Wallers-Arenberg, site qui, avec ses chevalements emblématiques, est représentatif de l'activité minière ayant eu lieu pendant trois siècles. Ce patrimoine est aujourd'hui au cœur des projets locaux de réhabilitation, visant à redynamiser le territoire après l'arrêt des activités minières, tout en gardant cette identité singulière.



Au nord et au sud, La Porte du Hainaut est un territoire vert, rural et agricole. À partir de la frontière belge, 24 communes intègrent le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut. Cette particularité a été encore accentuée depuis le rattachement de la Communauté de Communes Rurales de la Vallée de la Scarpe (au 1^{er} janvier 2014).

L'eau est pareillement un élément important du territoire, à l'image des thermes de Saint-Amand-les-Eaux, de la mare à Goriaux et des eaux de l'Escaut, de la Scarpe et de la Sensée.

La population du territoire est particulièrement jeune : plus de la moitié des habitants de La Porte du Hainaut a moins de 30 ans.

Le tissu urbain se caractérise par un habitat individuel présent sous toutes ses formes, groupé ou isolé.

Qu'est-ce qu'un territoire durable ?

Le terme de « territoire durable », dans son sens le plus courant, désigne un territoire économe de ses ressources et de son espace, qui maîtrise ses consommations d'énergie, qui a le souci de respecter l'environnement et de limiter les pollutions et les nuisances, un territoire enfin qui organise au mieux les déplacements des personnes et des biens.

Mais cette approche essentiellement environnementale est sans doute insuffisante.

On ne saurait en effet parler de *Développement durable* sans aborder les enjeux sociaux et économiques. Un territoire durable, dans sa réalité économique et sociale, c'est un territoire qui favorise, certes, la production de richesses et d'emplois, mais pas à n'importe quel prix, ni n'importe comment.

Entrent ici en jeu des notions comme la qualité de vie, les équilibres sociaux, les inégalités, le bien-être de tous les habitants.

B. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Valenciennois a été approuvé le 17 février 2014. Il porte sur un vaste territoire qui englobe la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut et la Communauté d'Agglomération de Valenciennes-Métropole (CAVM)².

Le SCoT du Valenciennois a été l'un des premiers SCoT en France labellisé « Grenelle », c'est-à-dire prenant en compte les dispositions de la loi dite Grenelle 2, portant engagement national pour l'environnement³.

Définir une stratégie

L'élaboration du SCoT a été une occasion de réfléchir aux évolutions du territoire et de définir des orientations et principes pour que le développement profite à toutes les communes et à tous les habitants, sans créer de déséquilibres.

² Juridiquement, le SCoT a d'abord été porté par le Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement Supérieur (SIPES). En juin 2014, un nouveau syndicat mixte a été mis en place, issu de la fusion du SIPES et du SITURV (Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de la Région de Valenciennes).

³ Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

Le SCoT est donc d'abord **une réflexion et un choix sur les grands équilibres économiques et sociaux du territoire**. Il s'appuie nécessairement sur une vision d'avenir : **que sera le territoire dans dix ans ou dans vingt ans ?** Le SCoT sert de cadre de référence à de nombreuses politiques : organisation de l'espace, habitat, déplacements, développement économique et commercial, environnement et milieux naturels...

La **prise en compte du développement durable** est donc l'un des éléments déterminants de cette politique, puisqu'une des premières étapes du SCoT est l'élaboration, à partir d'un diagnostic de territoire approfondi, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le PADD, validé en 2012, est basé sur trois axes :

1. Renforcer le rayonnement et l'attractivité du Valenciennois dans son environnement régional.
2. Permettre un développement durable et équilibré du Valenciennois, notamment en maîtrisant l'étalement urbain.
3. Améliorer le cadre de vie et penser un urbanisme de proximité.

En 2013, la troisième étape du SCoT a été finalisée. Celle-ci consistait à rédiger le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui retranscrit les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable sous forme d'orientations réglementaires. Le DOO reprend 32 orientations qui vont de la préservation des ressources naturelles et agricoles aux orientations en termes d'armature commerciale, en passant par la politique de l'habitat et des transports.

Les objectifs principaux du SCoT sont la lutte contre l'étalement urbain et la préservation des espaces agricoles et naturels, en lien avec la Trame Verte et Bleue (voir page 30). Le renouvellement urbain est donc un axe majeur du SCoT, qui orientera le développement du territoire sur les quinze prochaines années.

Durant l'automne 2013, une série de réunions de concertation du grand public et des Personnes Publiques Associées (PPA) – État, Région, Département, Chambre de Commerce et d'Industrie... - a été menée. Le SCoT a été définitivement approuvé en février 2014.

C. Le Plan Climat Territorial (PCT)

Le **Plan Climat Territorial (PCT)** de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut a été approuvé pour la période 2010-2013.

Ce plan définit des actions à mener à l'échelle du territoire pour lutter contre le réchauffement climatique et pour s'adapter aux conséquences de ce réchauffement.

Le PCT : 35 actions réparties selon six thèmes

1. *La gouvernance du Plan climat : animation, suivi et évaluation du PCT, diagnostic des gaz à effet de serre (GES)...*
2. *La consommation éco-responsable : sensibilisation, promotion de politiques d'achats éco-responsables, structuration de la demande de produits locaux et de saison, écologie industrielle, gestion différenciée...*
3. *L'aménagement : mise en place d'un schéma de Trame Verte et Bleue, schéma directeur « vélo », accompagnement de projets urbains durables, nouvelles déchetteries...*
4. *L'énergie : inciter les collectivités à réaliser un bilan des émissions de GES, sensibiliser aux techniques d'éco-construction, favoriser la filière bois-énergie...*
5. *Les transports et la mobilité : formations en éco-conduite, sensibilisation aux transports doux, rationalisation des déplacements...*
6. *La sensibilisation : mise en place d'un programme éducatif lié au PCT, calendrier éco-citoyen...*

Le **programme d'action** ne concerne pas la seule collectivité. Il **implique l'ensemble des acteurs concernés à l'échelle du territoire** : entreprises du secteur de l'énergie, des déplacements, du logement (bailleurs sociaux), chambres consulaires, associations d'entreprises, sans oublier les citoyens, qui contribuent, par leurs comportements et leurs pratiques quotidiennes, à un fonctionnement énergétique du territoire plus ou moins sobre.

C'est pourquoi une charte d'engagement a été mise en œuvre, qui peut être signée par tous les acteurs afin d'acter leur implication sur une ou plusieurs actions,

Le renouvellement du PCT est prévu en 2015.

Ce premier PCT a permis l'émergence de nombreuses actions intéressantes mais le projet d'ensemble peut manquer d'une vue globale et stratégique. Le prochain PCT doit continuer à proposer des actions

concrètes mais également apporter une cohérence générale, ainsi que définir des objectifs avec les partenaires afin de faciliter la mobilisation et rendre les actions plus effectives.

D. La charte du Parc Naturel Régional (PNR)

La Porte du Hainaut, dont la partie nord du territoire est couverte par le Parc Naturel Régional Scarpe-Escout, a signé la charte de celui-ci qui couvre la période 2010/2022. Ainsi, la Communauté d'Agglomération s'engage à agir en compatibilité avec les orientations de la Charte, réparties selon quatre pôles : Terre de solidarité, Terre de nature et patrimoine, Terre de développement réfléchi et Terre de mobilisation. Cette signature constitue un élément fort pour garantir la cohérence du territoire et structurer les actions en faveur du développement durable.

Deux logos sont repris au fil du rapport afin de notifier les actions et les opérations réalisées dans le cadre du Plan Climat Territorial ou du Parc Naturel Régional Scarpe-Escout.

En référence



En référence



Analyse thématique

La Communauté d'agglomération

A. Les compétences de La Porte du Hainaut

La Communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut assume les compétences suivantes :

<u>Compétences obligatoires</u>	<u>Compétences optionnelles</u>	<u>Autres compétences</u>
Développement économique	Voirie	Tourisme
Aménagement de l'espace	Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie	Ruralité
Équilibre social de l'habitat	Gestion des déchets ménagers	Action de sécurité d'intérêt communautaire dont le secours incendie
Politique de la Ville	Culture	Enseignement supérieur
	Sport	Action d'intérêt communautaire de gestion du temps

Ces compétences se traduisent par des engagements budgétaires assez différents. Le graphique ci-après (page suivante) montre quel poids relatif ont ces compétences dans le fonctionnement budgétaire de la collectivité.

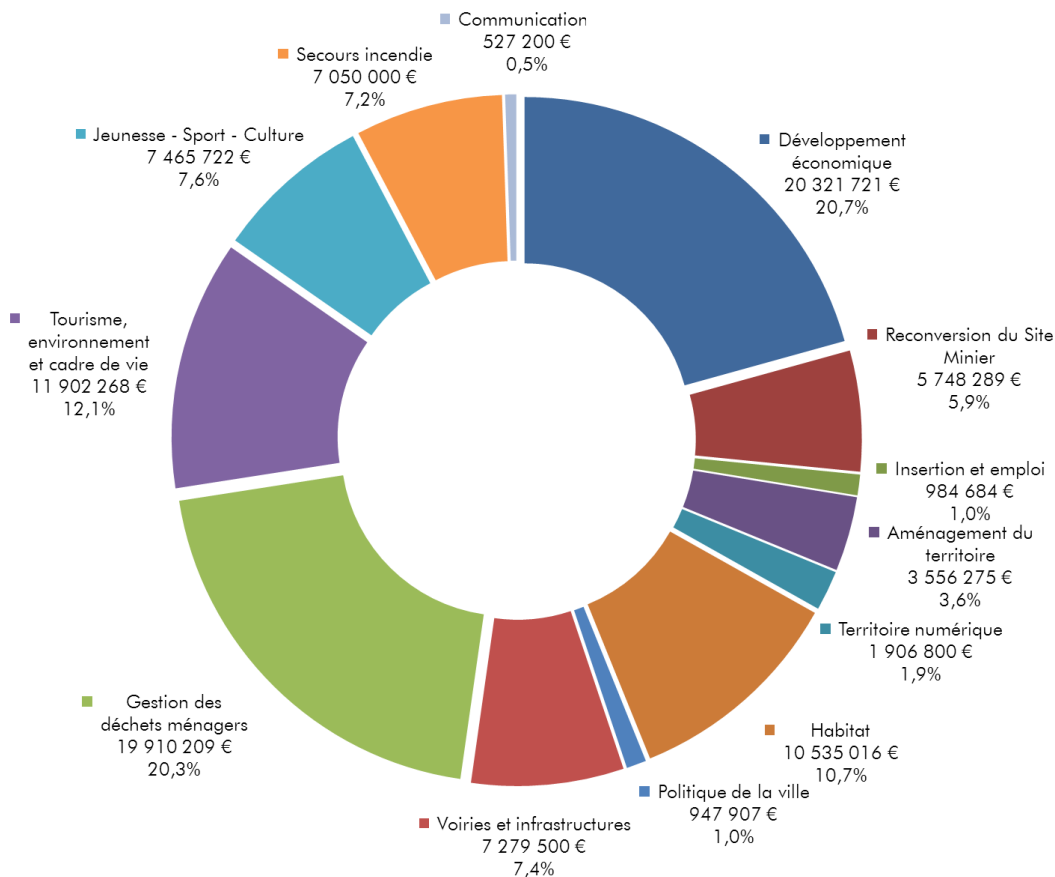
On notera en particulier le **poids important des politiques à caractère social et économique** :

- 20,7 % pour le développement économique,
- 10,7 % pour l'habitat,
- 7,6 % pour le pôle "Jeunesse, sport, culture".

Si l'on y ajoute la reconversion du Site minier de Wallers-Arenberg (5,9 %) et les budgets consacrés à l'emploi, au numérique et à la politique de la ville, c'est près de la moitié du budget (48,8 %) qui est consacrée à ces politiques.

Ceci témoigne que pour La Porte du Hainaut, le développement durable ne se limite pas à la prise en compte de l'environnement mais intègre bien la dimension économique et sociale du développement du territoire.

Répartition par compétence des crédits de paiement consacrés aux politiques communautaires (hors opérations sous mandat)



B. Le fonctionnement de la collectivité

Les ressources humaines

La Communauté d'agglomération emploie 169 agents dont 95 femmes et 74 hommes. Les effectifs sont en majorité féminins, quelle que soit la catégorie d'emploi :

	Cadres A	Cadres B	Catégorie C	Total
Femmes	30	23	43	95
Hommes	22	13	39	74

Le taux d'absentéisme (4,37 %⁴) est assez faible. Les accidents du travail sont également en nombre très limité, avec seulement 46 jours d'absence au total.

Gestion énergétique des bâtiments, parc automobile

Voir les paragraphes "Énergie" et "Déplacements".

Voirie

En ce qui concerne la voirie communautaire⁵, la prise en compte du développement durable passe essentiellement par le projet « Chantier propre », qui permet de limiter les nuisances liées aux différents travaux.

⁴ 2 235 jours d'absence pour maladie ordinaire (1 220 jours d'absence pour les hommes et 1 015 pour les femmes), et 460 jours d'absence pour longue maladie (460 pour les hommes et aucun pour les femmes) durant 2014.

⁵ La voirie communautaire concerne uniquement les zones d'activité.

Achats

La Communauté d'agglomération a déjà mis en place différentes actions pour favoriser des achats responsables :

- pour les achats de mobilier, elle demande aux fournisseurs de s'engager sur le fait qu'ils n'utilisent pas d'essences rares, ni de traitement au formaldéhyde,
- pour les buffets et réceptions, elle demande aux traiteurs de prévoir des produits de saison,
- le papier utilisé pour les copieurs et imprimeurs est écolabellisé,
- la consommation de papier a été limitée grâce au réglage par défaut des imprimantes en mode recto-verso,
- enfin, lors de l'archivage des dossiers, les pochettes sont récupérées et réutilisées, ce qui permet une réelle économie et également une sensibilisation ainsi qu'une responsabilisation des agents,
- l'impression de la majeure partie des publications est faite sur papier recyclé ou respectueux de l'environnement.



Développement économique

La Communauté d'agglomération mène une politique active dans le domaine du développement économique. Elle y consacre 20,7 % de ses dépenses, ce qui en fait le premier poste budgétaire, dont environ 14 % vont à l'investissement pour la création et l'entretien de zones d'activité.

A. La politique de développement économique

Le pôle Développement économique intègre le développement durable à son action de différentes manières.

Reconversion des friches

Tout d'abord, compte tenu des spécificités du territoire, la politique de développement économique oriente en priorité son action en faveur de l'implantation de nouvelles entreprises sur la reconversion des friches industrielles, nombreuses sur le territoire.

Un projet est notamment en cours d'étude pour le développement d'une agriculture urbaine sur la **friche des Pierres Blanches** de Denain, Douchy-les-Mines et Lourches (installation de serres à tomates).

Ces serres utiliseront le réseau de chaleur issue de l'usine d'incinération du SIAVED (Syndicat Inter Arrondissement pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets). Des projets connexes à la serre utiliseront également le réseau de chaleur, comme par exemple une entreprise de fabrication de pellets de bois.

Parcs d'activité

Le pôle Développement économique travaille également sur la prise en compte du développement durable dans l'aménagement des zones d'activité : performance énergétique, gestion alternative des eaux pluviales, respect de la biodiversité (conservation / compensation des espaces sensibles et des espèces protégés)...

C'est ainsi que certains projets de parcs d'activité ont adhéré au FRAMEE (Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie et de l'Environnement).



Accompagnement des entreprises

Depuis 2014, le Pôle accompagne la **mise en relation des entreprises** d'un même parc d'activité, afin d'assurer une animation et des échanges d'expérience sur les différentes thématiques relevant du développement durable. L'objectif est de créer des associations de zone, par exemple sur Raismes et Thiant. Une association de ce type fonctionne déjà sur le parc d'activité de Sars-et-Rosières⁶. Par ailleurs, et dans certain cas, il accompagne les entreprises dans l'**élaboration des permis de construire**, avec un appui technique et des propositions d'optimisation financière et environnementale.

Le pôle Développement économique a aussi une action importante sur la **sensibilisation des entreprises à la transition énergétique**. Dans ce domaine, il accompagne les entreprises à travers des actions très concrètes :

- rencontres d'entrepreneurs (trois petits-déjeuners organisés en 2014),
- participation en groupe (au profit d'entrepreneurs du territoire) à différents salons régionaux sur la thématique du développement durable, déplacements à la « Journée Transfrontalière de l'Énergie Durable » à Mons et au BATIBOUW (salon belge de la Construction) à Bruxelles,

⁶ <http://www.ecoparc-a23.com/association.html>

- partenariat avec les acteurs locaux et notamment des associations d'entreprises : CD2E⁷ et SYNEO⁸,
- accompagnement des nouveaux projets d'implantation : conseils sur l'écoconstruction et mise en relation avec des entreprises compétentes.

Dans le domaine des **énergies renouvelables**, le Pôle soutient un certain nombre de projets privés : photovoltaïque sur Louches, méthanisation sur Bellaing, puits canadien pour le Centre aquatique intercommunal de l'Amandinois (production d'eau chaude)...

Enfin, le Pôle soutient « **Arenberg Creative Mine** » détaillé page 13.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération construit des halles sur le territoire, afin de favoriser les « circuits courts alimentaires » : ces halles permettent d'ouvrir des espaces de vie dans les communes et de dynamiser les marchés en favorisant le commerce local et l'agriculture.



En référence



En référence



Emploi

La Porte du Hainaut a mis en place un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), qui propose aux demandeurs d'emploi un accompagnement et un suivi personnalisés.

Cela passe en particulier par des formations, qui ont bénéficié à 325 personnes en 2013. L'objectif est de favoriser l'insertion et le retour à l'emploi, en reliant les compétences des demandeurs d'emploi aux besoins du territoire. Ce plan a permis l'accompagnement de près de 900 personnes en 2013. Le PLIE propose notamment une formation en éco-construction.

L'Agglomération désire développer les moyens de transports alternatifs, en aidant au remboursement des participants se déplaçant en transport en commun et en favorisant l'autopartage.

> Pistes d'action

- Réaliser un état des lieux des parcs existants afin d'améliorer la prise en compte de l'environnement et du développement durable.
- Poursuivre les rencontres d'entrepreneurs autour de la sensibilisation des entreprises à la transition énergétique (petits déjeuners), qui ont rencontré un vif succès.
- Créer un guide de gestion durable des parcs d'activité.
- Renforcer les circuits courts dans les halles.

⁷ Le Centre de Développement des Éco-Entreprises est une association d'entreprises du Nord-Pas de Calais. Son objectif est de favoriser la création de nouvelles éco-entreprises (ou le développement d'éco-entreprises existantes) et l'émergence de solutions écologiques innovantes.

⁸ L'association Synéo regroupe des entreprises du Valenciennois. Partenaire du Conseil Général du Nord, du Conseil régional Nord-Pas de Calais et de l'Ademe, elle a pour objectif d'aider ses membres (87 entreprises en 2013) à se développer de manière durable en renforçant leur compétitivité économique. Elle intervient notamment sur les pratiques de management, l'écologie industrielle, l'économie circulaire...

B. Un projet innovant : Arenberg Creative Mine

« Arenberg Creative Mine » est un projet innovant visant à réhabiliter le Site minier de Wallers-Arenberg, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, en lieu dédié à la culture et à l'audiovisuel. Le but est de créer un espace d'animation et de formation autour du cinéma. L'accent sera mis sur les nouvelles pédagogies liées à la découverte, le « faire soi-même » et la culture scientifique. Ce lieu sera également un pôle de recherche avec l'implantation du laboratoire « DeVisu » sur les technologies innovantes de l'audiovisuel. Ce site dynamique pourra accueillir des jeunes entreprises et devenir un lieu de tournage de qualité.



Le projet est développé en partenariat avec l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis et de nombreux partenaires publics et privés. Il a une grande importance pour la mise en valeur du patrimoine local. En donnant une seconde vie à un site symbolique du passé industriel et minier de la région, il ne s'agit pas seulement de conserver mais aussi et surtout de relier une activité innovante, porteuse d'avenir, avec une histoire humaine et technique qui constitue une partie de l'identité du territoire.

Enfin, le bâtiment est conçu avec d'ambitieux objectifs de performance environnementale, notamment en matière d'énergie. L'impact environnemental du bâtiment et du chantier a été limité, et des projets d'installations d'énergie renouvelable sont à l'étude (chaudière bois, géothermie).

Synthèse sur le développement économique

Le développement économique est une dimension fondamentale du développement durable. La Communauté d'agglomération consent des efforts importants en faveur de ces actions dont l'objectif est de créer de la richesse et de l'emploi.

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil pour organiser ce développement de telle sorte qu'il profite à tous, favorise un développement équilibré du territoire et respecte l'environnement.

Politique sociale, santé publique

A. La politique de la ville

Face aux enjeux sociaux du territoire, La Porte du Hainaut mène une politique de développement social, en lien avec les principes fondamentaux du développement durable.

La Politique de la ville, compétence des communautés d'agglomération, vise en particulier les quartiers prioritaires, ainsi que les quartiers « en veille », à travers de très nombreuses actions de proximité autour de l'emploi et l'insertion (chantiers d'insertion), de la santé, de l'amélioration de l'habitat, du renouvellement urbain des quartiers en difficulté, de la réussite éducative (par des pédagogies innovantes), de la prévention de la délinquance, de la citoyenneté, du lien social et de la lutte contre les discriminations et les violences intrafamiliales. Cela passe également par une meilleure qualification des différents acteurs du territoire qui font vivre le territoire au quotidien.

Actuellement, la Communauté d'agglomération réécrit le Contrat de Ville et peut donc redéfinir les grandes lignes de la politique sociale ainsi que les priorités du développement. Parmi les sujets abordés, un accent est mis sur la lutte contre les freins à l'emploi des plus éloignés de la vie active, ainsi que sur l'aide à la formation, à la qualification et à l'orientation, en passant par la lutte contre l'illettrisme et l'incitation à la création d'activité. L'accès aux soins et la prévention santé sont également des priorités pour ce territoire où les indicateurs de santé sont alarmants. Concernant l'habitat, une lutte contre le logement indigne et contre la précarité énergétique sera poursuivie, accompagnée par la formation des acteurs locaux, le renouvellement urbain des quartiers, la participation accrue des habitants et une meilleure gestion urbaine de proximité. Il s'agit aussi de créer les conditions favorables pour l'accès et le maintien dans le logement, des personnes en difficultés.

En matière d'éducation, l'objectif est de prévenir et réduire l'absentéisme ou le décrochage scolaire et d'encourager la réussite éducative. Pour la prévention de la délinquance, il s'agit de lutter contre les incivilités, d'accompagner les victimes et d'améliorer la tranquillité publique. Pour la citoyenneté et la vie sociale, le but est d'inciter les compétences citoyennes des jeunes, de les accompagner dans la construction de leur projet de vie, de lutter contre la pauvreté et les discriminations, de développer les solidarités intergénérationnelles et interculturelles.

Certaines initiatives ont vu le jour, comme les jardins partagés qui permettent de retrouver un lien à la nature ainsi qu'un lien social, et qui mettent en avant des problématiques d'alimentation et de santé, mais aussi de solidarité et de citoyenneté. Les initiatives individuelles sont encouragées, via l'entrepreneuriat ou d'autres projets personnels.



> Pistes d'action

- Travailler sur l'histoire d'un quartier où les jeunes recueillent les témoignages des anciens, en collaboration avec des artistes,
- Développer le travail de gestion urbaine de proximité, sur l'amélioration de la gestion et de l'entretien des espaces communs et publics par les partenaires (propriétaires, bailleurs, communes...) et par les habitants...

B. Le programme « Vivons en forme »

Afin de lutter contre l'obésité infantile, La Porte du Hainaut a mis en place depuis environ sept ans un partenariat avec l'association « Vivons en forme ». Ce programme aborde des sujets de santé, nutrition et mode de vie avec une approche particulièrement ludique et pédagogique, et touche les enfants dans les écoles et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement. La communication se fait surtout sur l'alimentation des enfants grâce à des ateliers cuisine, jardinage, diététique, ainsi que l'organisation d'événements et la réalisation de guides à destination des familles. Ce programme fait partie d'une démarche globale d'amélioration de la qualité de vie qui peut être mise en lien avec le caractère social du développement durable.

Malgré l'arrêt du programme à la fin 2014, la Communauté d'agglomération continuera à soutenir ces activités.

Synthèse sur la politique sociale et la santé publique

La Porte du Hainaut mène une politique de développement social active, notamment sur les quartiers les plus sensibles, à travers de nombreuses actions de proximité.

Le futur Contrat de Ville (en cours de réécriture) redéfinira les grandes orientations de cette politique sociale, avec comme priorités l'emploi des plus éloignés de la vie active, l'aide à la formation, la lutte contre l'illettrisme, la création d'activités...



Habitat

L'habitat est un des éléments-clefs de la « durabilité » d'un territoire.

D'une part, parce que son impact environnemental est important⁹ et, d'autre part, parce qu'il joue un rôle essentiel dans le fonctionnement social et le développement économique du territoire.

À la croisée de ces enjeux, les actions de la Communauté d'agglomération en matière d'habitat s'inscrivent notamment dans sa politique en matière d'aménagement et d'énergie (voir page 21).



En référence



En référence



L'évolution du parc de logements et la prépondérance de l'habitat individuel

Le parc de logements a connu **une forte croissance depuis trente ans**. En cinq ans, de 2006 à 2011, le nombre de logements a augmenté de 4,5 %, pour une augmentation de la population de 0,9 %.

	1968	1982	1999	2006	2011
Nombre logements	53 191	56 583	57 386	59 798	62 487
Population	169 424	154 479	147 989	147 083	148 402
Habitants / logement	3,19	2,73	2,58	2,46	2,37

Données INSEE

Par ailleurs la **prépondérance de l'habitat individuel**, facteur important d'étalement urbain, est une autre caractéristique de fond. En 2011, selon l'INSEE, les maisons individuelles représentaient 87,3 % des 62 487 logements du territoire. Les objectifs du SCoT, notamment sur la densification urbaine, devraient contribuer à corriger cette tendance, mais à long terme.

Un Programme Local de l'Habitat pour faciliter l'accès au logement pour tous et éradiquer les conditions d'habitat indigne

La Porte du Hainaut a élaboré en 2009 un Programme Local de l'Habitat (PLH) qui s'achève en 2015. L'objectif du PLH est ambitieux.

Il s'agit à la fois d'assurer une offre de logement équilibrée et diversifiée entre les communes du territoire et de mettre en œuvre une politique de renouvellement urbain. Il faut donc construire, améliorer et rénover, contribuer à la régulation des loyers, limiter la périurbanisation (et lutter contre ses effets négatifs en termes de consommation d'espaces agricoles et naturels), favoriser un fonctionnement social équilibré (mixité sociale), réduire les déplacements... et **adapter au mieux l'offre à la demande** en répondant aux besoins des habitants du territoire.

⁹ Au niveau national, les logements représentent environ un tiers des consommations d'énergie et un quart des émissions des gaz à effet de serre.

Le PLH doit donc impulser et soutenir :

- la production de logements neufs sur le territoire et notamment l'offre locative sociale,
- l'accession sociale à la propriété,
- la réhabilitation du parc de logements devenus obsolètes ou indignes,
- une offre spécifique de logement pour les personnes âgées, les personnes les plus modestes ou à l'écart du logement dit banalisé.

La lutte contre la précarité énergétique

A la précarité sociale déjà constatée en 2009, s'ajoute de plus en plus une précarité énergétique, que la crise économique et l'importance du chômage sur certaines communes ne font qu'amplifier.

Un parc social rénové et des charges énergétiques allégées pour les locataires

La Communauté d'Agglomération accompagne sur ses fonds propres la réhabilitation énergétique du parc locatif des bailleurs sociaux du territoire. Pour 2014, ce sont 66 logements qui ont été financés pour un objectif « BBC rénovation¹⁰ ».

Le soutien à l'amélioration de l'habitat des propriétaires très modestes

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Rénovation Durable de l'Habitat », lancé en 2013, dont l'enjeu principal est la lutte contre la précarité énergétique, s'est poursuivi en 2014 et continuera en 2015. Les demandes de particuliers sont nombreuses mais la Communauté d'agglomération n'a pas les capacités financières suffisantes dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, pour satisfaire toutes les demandes.

En 2014, La Porte du Hainaut a financé l'amélioration de 126 logements privés, dont 98 ont été concernés par des travaux à visée énergétique.

> Pistes d'action

La réécriture du PLH, associant les élus et les partenaires, doit permettre de redéfinir les objectifs et les moyens à mettre en œuvre, pour favoriser le droit au logement pour tous sur le territoire, et contribuer à la durabilité du territoire.

Synthèse sur l'habitat

Le parc de logements a connu une croissance forte depuis 1999 avec une prépondérance de l'habitat individuel.

En 2015, un nouveau Programme Local de l'Habitat va être lancé. Le pilotage et le suivi de ce PLH seront fondamentaux pour mettre en œuvre la volonté de la Communauté d'agglomération d'améliorer et de diversifier l'offre de logements sur le territoire.

¹⁰ Bâtiment basse consommation.

Culture et Sport

La Communauté d'agglomération mène des politiques actives dans le domaine de la culture et du sport. Elle y consacre 7,6 % de ses dépenses de fonctionnement.

Même si cette politique s'articule autour de quelques grands équipements, souvent situés dans les communes les plus importantes en nombre d'habitants, elle touche un public important à l'échelle du territoire.

A. Les musées



©CAPH - Samuel Dhote

La Communauté d'agglomération comporte un grand nombre de musées très différents, tant du point de vue statutaire que par les collections présentées. En effet, à côté des trois musées labellisés musées de France (Denain, Escaudain, Saint-Amand-les-Eaux), on dénombre un musée de France aux collections associatives (Bouchain), un centre d'art aux riches collections (Douchy-les-Mines), et une dizaine d'établissements municipaux ou associatifs très divers, allant du patrimoine Mondial de l'Humanité (Wallers-Arenberg) à un patrimoine ethnologique local plus modeste¹¹.

Restauration et conservation

La durabilité est d'une certaine manière au cœur de l'activité des musées : **environ 15 000 œuvres sont conservées dans les différents musées**. Connaissance, inventaire et récolement¹² des collections sont parmi les premières missions durable de la Direction des musées (les collections des musées de France sont, par la loi, inaliénables et imprescriptibles). Depuis dix ans, une campagne d'informatisation et de numérisation des œuvres est menée sur l'ensemble des musées du territoire.

La durabilité du patrimoine et sa transmission aux générations suivantes ne peut se concevoir sans une politique de conservation préventive active (éviter que les œuvres ne se détériorent) et de restauration. Ce sont plusieurs centaines d'œuvres qui ont été ainsi stabilisées et restaurées depuis dix ans, et environ 10 000 qui ont été conditionnées de manière à améliorer leur conservation.

Prise en compte du développement durable dans les marchés publics

Depuis **2015**, les marchés publics passés par les musées de la Communauté d'agglomération, par exemple pour la restauration ou le transport des œuvres, prennent en compte le respect de l'environnement et la protection de la santé des prestataires en intégrant ces deux critères pour 20 % dans le choix des prestataires. Il est à noter que sur la période précédente (2011-2014), ce critère même très minoritaire (10 %) a été fortement discriminant.

Impact des musées en termes de développement durable

S'il est difficile de déterminer l'impact économique et social des musées, leur contribution à un fonctionnement durable du territoire est cependant manifeste de différentes manières :

- contribution à l'image du territoire,
- développement du tourisme,
- impact social et culturel sur la perception que les habitants ont de leur patrimoine et de leur identité.

L'importance des musées dans la vie quotidienne des habitants se traduit notamment par leur fréquentation : la fréquentation des 3 musées de France est passée de 9 000 visiteurs annuels à 19 000 visiteurs en 10 ans.

¹¹ La Porte du Hainaut a une compétence limitée à la gestion des collections municipales : les bâtiments, le personnel et l'action culturelle des musées restent de compétence municipale, mais la conservation, l'enrichissement et la valorisation des collections sont de compétence intercommunale.

¹² Le récolement est la vérification, dans les collections d'un musée, de la présence du bien et de son état, et de la conformité avec l'inventaire (cf. article 11 de l'arrêté du 25 mai 2004 relatif au fonctionnement des Musées de France). Pour les Musées de France, une obligation de récolement décennal a été instaurée.

B. La lecture publique



Le service de la Lecture publique gère les **dix médiathèques communautaires** réparties sur le territoire. Parmi elles, trois ont été créées par La Porte du Hainaut dont celle d'Escaudain inaugurée en 2014. Pour ces structures, La Porte du Hainaut emploie 15 personnes. Les sept autres établissements ont été transférés : les bâtiments ainsi que les documents appartiennent à la Communauté d'agglomération tandis que le personnel reste employé par les communes en étant mis à la disposition de La Porte du Hainaut. Ces dix structures forment un réseau unique avec un abonnement commun qui permet d'emprunter dans toutes les médiathèques. Ce sont au total plus de **330 000 documents, prêtés près de 470 000 fois**, qui sont mis à disposition des **11 299 adhérents**, un chiffre en augmentation grâce aux 1 000 nouveaux adhérents amenés par la médiathèque d'Escaudain.

La Porte du Hainaut s'occupe du fonctionnement des médiathèques, ce qui comprend l'entretien des bâtiments, l'achat d'équipements, la gestion du réseau informatique, etc. Il serait par ailleurs souhaitable que chaque responsable d'équipement soit associé au suivi des consommations d'électricité et d'eau (il est actuellement centralisé par le service Patrimoine).

Le programme « Lecture publique »

Cette programmation culturelle concerne l'ensemble du territoire. S'appuyant sur les trente communes disposant d'une bibliothèque, elle est articulée autour de différents thèmes, par exemple « *Le conte* » ou « *Le patrimoine* » en 2014 ou encore « *L'eau* » en 2015, en partenariat avec le service Environnement. Les actions peuvent prendre plusieurs formes comme des lectures, des formations, des conférences, des spectacles ou des rencontres. Le public visé est large et familial, il peut découvrir des lectures pour la petite enfance jusqu'à des échanges autour de la parentalité. Ainsi, c'est un minimum de 40 actions qui sont proposées sur 30 structures en moyenne chaque semestre, auxquelles s'ajoute la programmation communautaire des trois médiathèques créées par La Porte du Hainaut. Chaque structure (les 7 autres médiathèques communautaires) propose également une riche programmation.

C. La politique sportive de la Communauté d'agglomération

Le service des Sports s'occupe de la gestion des investissements sur les différents équipements. Actuellement, un projet de restructuration de tous les équipements nautiques du territoire est en cours. Le volet environnemental est pris en compte, que ce soit pour la baisse des coûts de fonctionnement ou pour la diminution de l'impact environnemental.

La rénovation de la piscine d'Escaudain intègre les principes HQE (Haute Qualité Environnementale) et cela est amené à être généralisé sur tous les autres équipements. Enfin, lors des grands événements sportifs, La Porte du Hainaut peut prendre part à des démarches « développement durable ». Cela a été le cas lors de l'arrivée du Tour de France, pour lequel l'organisme organisateur avait des exigences fortes en matière de gestion des déchets auxquelles la Communauté d'agglomération a su répondre.

> Pistes d'action

- Fonctionnement des équipements : mettre en place un suivi du fonctionnement énergétique, site par site, de manière à responsabiliser le gestionnaire et l'ensemble des agents de chaque site.
- Sensibilisation des usagers : il serait intéressant de développer de manière systématique les actions visant à sensibiliser les usagers sur les économies d'énergie et les déchets.
- Mettre en place une gestion du tri sur les événements grand public.

Synthèse sur la culture et le sport

La Communauté d'agglomération a une politique dynamique dans ce domaine, s'appuyant sur des équipements de qualité.

*Cette action est un des éléments d'une politique de développement durable participant à **l'épanouissement des habitants**. Et ce d'autant plus que diverses animations permettent d'élargir l'audience de ces équipements, qui profitent ainsi à l'ensemble des habitants de l'agglomération.*

En revanche, il serait intéressant de responsabiliser les agents et même les usagers sur les économies d'énergie et les déchets.



Énergie

A. La politique énergétique à l'échelle du territoire

Plan Climat Territorial (PCT)

Le **Plan Climat Territorial** (PCT) de La Porte du Hainaut est évidemment un des éléments importants de la politique énergétique de la Communauté d'agglomération. Pour la présentation du PCT, on se référera à la page 6.

Espace Info Énergie

L'Espace Info Énergie (EIE) a été mis en place, en partenariat avec l'ADEME et la Région depuis 2012. Un conseiller y est présent pour répondre aux questions des particuliers mais aussi des élus et des professionnels, qui concernent les thématiques de l'énergie. L'EIE peut conseiller les particuliers sur les différentes solutions en termes de chauffage, d'isolation ou de consommation énergétique et les orienter sur les aides mobilisables et les démarches à effectuer. En 2014, plus de 650 personnes ont été ainsi conseillées et orientées.

À titre d'exemple, des fiches ont été publiées détaillant les aides mises à disposition par La Porte du Hainaut sur l'installation de matériels comme des capteurs solaires thermiques, des thermostats d'ambiance et des récupérateurs d'eau de pluie.

Fête de l'énergie

Sur la thématique de l'énergie, l'ADEME organise un événement national annuel appelé « Fête de l'énergie ».

Dans ce cadre, l'Espace Info Énergie a animé deux journées à Denain et Saint-Amand-les-Eaux courant octobre : stand d'information sur l'énergie (isolation, chauffage, énergies renouvelables, aides financières...), avec un focus sur les différents types d'isolants, une exposition sur la rénovation thermique du bâti ancien, la distribution de plaquettes de l'ADEME...



APRES CETTE FÊTE VOUS ALLEZ VOULOIR TOUT REFAIRE CHEZ VOUS

TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
CONSEILS ET INFORMATIONS
AIDES FINANCIÈRES

LA FÊTE DE L'ÉNERGIE
DU 14 AU 17 OCTOBRE 2014

Pendant la Fête de l'énergie, venez visiter des logements rénovés et des bâtiments BBC, discuter avec des experts de la rénovation énergétique, échanger avec des familles et découvrir leurs équipements de travaux de rénovation, et participer à de nombreuses animations. Les conseillers Info-Énergie, membres du réseau « rénovation info service », se mobilisent à travers la France pour vous offrir leurs conseils et vous aider à réaliser des économies d'énergie. Pour connaître le programme des animations :

www.renovation-info-service.gouv.fr

Sensibilisation des communes

La CAPH porte une attention particulière à la sensibilisation des communes. En effet, des réunions avec les élus locaux ont eu lieu afin de les informer sur les possibilités de modernisation des systèmes de production d'énergie. Cela concerne en particulier les solutions issues de la filière bois locale ainsi que la géothermie.

De même, La Porte du Hainaut encourage les communes à réaliser des bilans énergétiques de leur patrimoine (bâtiments, véhicules, éclairage) et à mettre en place des programmes d'action afin de réduire les consommations. C'est dans cette perspective qu'un dispositif de Conseil en Énergie Partagé est à l'étude. Celui-ci pourrait prendre la forme d'une aide à l'ingénierie communale afin d'aiguiller sur les dispositions à prendre, les travaux à réaliser, etc.

B. La consommation d'énergie du patrimoine immobilier de La Communauté d'agglomération

Dans le domaine de l'**éclairage public**, sur certains secteurs (par exemple sur les zones d'activité) des modulateurs sont installés pour faire varier l'intensité de l'éclairage selon l'horaire (diminution de la puissance en fin de soirée et la nuit).

En référence



Pour les **bâtiments gérés par la Communauté d'agglomération**, la principale action en matière de développement durable porte sur le remplacement des ampoules classiques par des lampes à LED (électroluminescentes) qui permettent de limiter les consommations d'énergie.

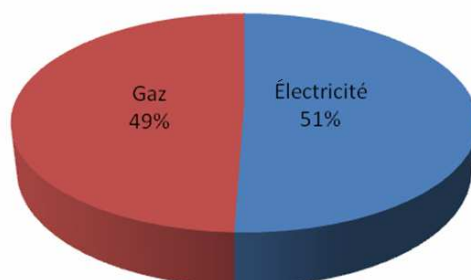
Ce chantier en est pour l'instant à la phase de diagnostic, qui a pour objectif de définir un programme de remplacement des matériels, en commençant par les plus anciens.

La mise en place d'un suivi des consommations permettra de mesurer les économies réalisées. Enfin, il est prévu de conduire une négociation sur les conditions tarifaires de l'abonnement.

Les infrastructures intercommunales gérées par la Communauté d'agglomération utilisent deux sources d'énergie : l'électricité et le gaz. En 2013, la consommation globale d'énergie finale (électricité + gaz) de l'ensemble du patrimoine de La Porte du Hainaut s'est élevée à 3 780 941 kWh :

- 1 911 499 kWh pour l'électricité,
- 1 862 442 kWh pour le gaz.

Répartition des consommations énergétiques des bâtiments



Ce sont les équipements culturels qui représentent la majeure partie des dépenses énergétiques : 71 % sur l'année 2013.

Émissions de Gaz à Effet de Serre du patrimoine de la Communauté d'agglomération

La Porte du Hainaut réalise actuellement son Bilan Carbone® patrimoine. Les résultats seront disponibles courant 2015 et un plan d'action pourra être défini et devrait permettre de réduire à la fois les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Au niveau du territoire, des calculs d'émissions de GES ont été réalisés lors de l'élaboration du SCoT du Valenciennois labellisé Grenelle, et suivis par La Porte du Hainaut dans le cadre du PCT. Le bilan des émissions faisait ressortir la production d'énergie comme principal contributeur (32 %), ainsi que le

déplacement des personnes (18 %) et des marchandises (13 %) ainsi que la consommation d'énergie des logements et bureaux (12 %).

> Pistes d'action

- Lancer une réflexion sur la définition d'une véritable stratégie énergétique à l'échelle du territoire.
- Éclairage public : poursuivre les actions pour diminuer la puissance en soirée et la nuit.
- Bâtiments gérés par la Communauté d'agglomération : mettre en place un suivi des consommations, poursuivre le remplacement des ampoules classiques par des LED.

Synthèse sur l'énergie

La Porte du Hainaut a été précurseur en lançant dès 2009 son Plan Climat. Le renouvellement du PCT, qui va démarrer en 2015, sera une occasion pour elle de définir et mettre en œuvre une véritable stratégie énergétique à l'échelle du territoire.

En interne, la mise en place d'un suivi des consommations sera un pas important pour évaluer l'impact des actions et responsabiliser les gestionnaires.

En ce qui concerne le patrimoine immobilier de la Communauté d'agglomération, un bilan des émissions de gaz à effet de serre a été réalisé en 2014. A l'issue de ce bilan, un programme d'action à 3 ans a été engagé.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération accompagne les communes pour les aider à réduire les consommations d'énergie de leur patrimoine.



©Espace Info Énergie

Déplacements

Le thème des déplacements est un sujet important : il est en effet à la fois un enjeu environnemental, avec l'impact non négligeable des déplacements sur les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la qualité de l'air, et un enjeu social, du fait de l'importance de la mobilité dans le fonctionnement économique et social d'un territoire.

L'objectif de la Communauté d'agglomération est de mettre en place une politique des transports cohérente avec les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire, telles qu'elles sont définies dans le SCoT (voir page 5).

A. Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Un Plan de Déplacements Urbains (PDU) du Valenciennois a été mis en place dès 2002. Il vient de faire l'objet d'une nouvelle révision en 2014, portée par le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de la Région de Valenciennes (SITURV), sur les territoires des Communautés d'Agglomération de Valenciennes Métropole et de La Porte du Hainaut.



L'objectif d'un Plan de Déplacements Urbains est de définir les principes généraux de l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement dans le périmètre des transports urbains. Il doit donc viser l'utilisation rationnelle de la voiture et la valorisation des modes doux (déplacements piétons, deux-roues et transports en commun).

Le PDU oriente et planifie à moyen terme (à un horizon de dix ans) la politique globale des déplacements, en accord avec les orientations prises par le SCoT.

Le diagnostic qui a été établi à l'occasion de la dernière révision fait un certain nombre de constats :



©CAPH - Tayeb Benhammou

- le territoire génère beaucoup de déplacements,
- le stationnement est aisé et abondant,
- la voiture est le premier mode de transport,
- l'évolution du réseau de transport multimodal paraît satisfaisante,
- l'efficacité des transports en commun se développe, notamment avec le Tramway,
- les modes doux restent à développer,
- le PDU de 2005 a été ambitieux dans ses objectifs mais nécessite des axes d'améliorations dans sa mise en œuvre.

Le PDU se traduit par la mise en place de 25 nouvelles fiches actions, réparties en six axes : articuler les politiques d'urbanisation et de mobilité, renforcer la mobilité pour tous, développer un système de mobilité à coûts contrôlés, maîtriser les circulations automobiles via l'ensemble des « outils » disponibles, confirmer la mobilité des marchandises dans son rôle de vecteur de dynamisme économique, favoriser les changements de comportement de mobilité.

B. Vers une nouvelle mobilité ?

Le territoire bénéficie d'une localisation stratégique, sur l'axe Bruxelles - Paris, entre le bassin parisien, la Belgique et les Pays-Bas, au cœur d'une des régions les plus densément peuplées d'Europe.

La proximité de grandes infrastructures de transport (réseau autoroutier, réseau fluvial, réseau ferré à grande vitesse) et de la mer du Nord est un facteur de développement économique.

Mais la qualité de cette desserte (spécialement pour l'A23 Valenciennes-Lille) a contribué aux phénomènes de périurbanisation et de résidentialisation de certaines communes.

Le diagnostic réalisé dans le cadre du PDU a permis de préciser la part des différents moyens de transports dans l'ensemble des déplacements des habitants. Les deux tiers des déplacements sont effectués en voiture individuelle :

Moyen de transport	Auto	Transports collectifs	2 roues non motorisées	Marche	Autres
Pourcentage	65 %	7 %	3 %	24 %	1 %

Source : PDU

Dans le cadre d'une réflexion sur un développement durable du territoire, il est important de donner sa véritable place à une politique de déplacements en favorisant une nouvelle mobilité qui favorise les modes alternatifs à la voiture individuelle : transports en commun, covoiturage et modes doux.

En ce qui concerne les transports en commun, il s'agit en particulier d'articuler l'offre de transport vers les centres urbains les plus proches.

Réseau TER

Avec neuf gares de TER sur son territoire, la Communauté d'agglomération dispose de liaisons sur six lignes :



- Ligne 16 : Jeumont > Lille (par Le Poirier Université, Saint-Amand-les-Eaux et Rosult),
- Ligne 17 : Charleville/Hirson > Lille (par Le Poirier Université, Saint-Amand-les-Eaux),
- Ligne 18 : Paris > Jeumont/Lille (Le Poirier Université),
- Ligne 19 : Valenciennes > Douai/Lille (par Raismes et Wallers-Arenberg),
- Ligne 20 : Cambrai > Lille (par Valenciennes, Trith-Saint-Léger, Bouchain, Louches et Denain),
- Ligne 21 : Valenciennes > Douai/Lens (par Raismes et Wallers-Arenberg).

Seule Saint-Amand-les-Eaux a un trafic important, dont l'évolution semble positive.

Réseau de transports urbains



©CAPH - Tayeb Benhammou

Les transports en commun sont organisés à l'échelle d'un vaste territoire regroupant les Communautés d'Agglomération de La Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole (ainsi que la commune d'Hornaing, près de Douai). Desservant 75 communes et 350 000 habitants, le réseau de transports urbains du Valenciennois est géré par le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de la Région de Valenciennes (SITURV).

La délégation de service public confiée à Véolia Transport depuis 2010 a été dénoncée le 31 décembre 2014.

Transport à la demande : Taxival

Le SITURV propose en complément des lignes régulières, un service de Transport À la Demande (TAD), le « Taxival », qui permet de réserver un taxi pour se déplacer :

- soit entre deux arrêts situés dans un des quatre secteurs Taxival (Amandinois, Sud, Ostrevant, Est).
- soit entre un arrêt du secteur et un point de correspondance défini avec les lignes régulières du réseau de transports urbains.

Ce service de TAD est accessible aux abonnés du réseau du Valenciennois (sauf « Booster » et « Arc-en-Ciel ») et avec un titre de transport à la journée. Seul ce titre est à valider auprès du chauffeur de taxi. Mais ce service est mal connu de la population : un budget de communication est prévu dans le cadre du PDU pour le promouvoir.

Électro-mobilité



La Communauté d'agglomération a lancé une consultation pour réaliser une étude sur l'implantation optimisée de bornes de rechargement qui permettront de développer le parc de véhicules électriques sur les communes de tout le territoire. En parallèle, la Région et l'ADEME accompagnent cette démarche en conseillant les territoires et en proposant des modalités de déploiement communes.

La consultation de La Porte du Hainaut s'inscrit pleinement dans ce partenariat.

Covoiturage

Un **diagnostic sur les pratiques de covoiturage** dans l'Amandinois a été mené par le Parc Naturel Régional afin d'initier auprès des acteurs locaux du transport le portage d'un système de covoiturage.

Développer les déplacements à vélo : Schéma directeur cyclable et Véloroutes

Le vélo fait partie de l'identité du territoire. Différentes actions cherchent à favoriser ce mode de déplacement.

Tout d'abord, en 2013, dans le cadre de l'élaboration du SCoT, un **Schéma directeur cyclable** a été approuvé.

Ce schéma est basé sur une étude à l'échelle du territoire du SCoT, avec pour objectif de **définir un réseau cyclable structurant**, d'établir une politique de stationnement et d'intégrer la thématique cyclable dans le SCoT.

Par ailleurs, sur le territoire de La Porte du Hainaut, deux itinéraires Véloroutes Voies vertes sont en projet. Le premier itinéraire, sur l'axe Mortagne/Douai, est dessiné de manière à longer les voies d'eau, passer dans les ports et haltes à la découverte du patrimoine local et favoriser la sécurité du cheminement. Cette voie est en cours de construction par tronçons.

Un second projet porte sur l'axe Paris-Roubaix, mené en partenariat avec la Communauté de communes Pévèle-Carembault et le PNR Scarpe-Escout. L'étude pré-opérationnelle de tracé a été lancée fin 2014. Cet axe concernera quatre communes de la Communauté d'agglomération : Rosult, Lecelles, Saint-Amand-les-Eaux et Raismes.

En référence



En référence



C. Déplacements générés par la collectivité

Parc de véhicules

Le **parc automobile** de la Communauté d'agglomération compte 29 véhicules (19 voitures, 8 camions et 2 bus).

Il n'y a pas pour l'instant de véhicules électriques. Mais un projet de renouvellement du parc en 2015, en achat ou location, pourrait donner l'occasion d'envisager un test sur au moins un véhicule électrique.

Parmi les **actions pour limiter les consommations**, on note en particulier le covoiturage pour les réunions ou dans le cadre des formations. Ceci concerne notamment les formations du CNFPT¹³, pour lesquelles une plate-forme de covoiturage a été mise en place à la demande notamment de la Communauté d'agglomération.

Autres déplacements

Nous ne disposons à ce jour d'aucune information nous permettant d'estimer les autres déplacements générés par le fonctionnement de la Communauté d'agglomération : déplacements des agents (trajets domicile-travail et déplacements professionnels), déplacements des visiteurs et utilisateurs des services (équipements sportifs et culturels, déchèteries...), déplacements des fournisseurs ou liés à la logistique.

En ce qui concerne les déplacements domicile-travail des agents, bien que nous ne disposions pas d'informations sur les moyens de transport utilisés, il semble que la voiture personnelle soit le mode de transport quasi unique, représentant sans doute plus de 90 % des déplacements.

Seuls deux agents bénéficient d'un remboursement de leur abonnement aux transports en commun.

Une étude pourrait être envisagée dans les années futures, tant pour les déplacements domicile-travail que pour ceux des visiteurs et utilisateurs des services de la collectivité : ce sont sans doute les deux types de déplacements sur lesquels la collectivité a le plus de moyens d'action. L'objectif serait d'abord, dans une phase de diagnostic, d'évaluer le volume des déplacements (nombre de kilomètres parcourus) et de connaître les moyens de transport utilisés.

Ceci permettrait d'**identifier les marges de progression pour développer les alternatives à la voiture individuelle** et de proposer les actions les plus urgentes, à commencer par l'information et la

¹³ Centre National de formation de la Fonction Publique Territoriale.

sensibilisation des agents et des usagers sur les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle : covoiturage et modes doux. Cette étude pourra s'appuyer sur le plan d'action du Bilan de Gaz à Effet de Serre de La Porte du Hainaut en cours de réalisation.

> Pistes d'action

- À l'échelle du territoire
 - o Modes doux : mettre en cohérence les différentes actions dans un objectif de maillage du territoire.
 - o Électro-mobilité : engager le bornage du territoire, à partir de l'étude qui vient d'être lancée.
 - o Covoiturage : implanter des aires de covoiturage.
- En interne
 - o Lancer un diagnostic déplacements internes (en lien avec le plan d'action du Bilan Carbone®).
 - o Envisager un test sur un véhicule électrique.

Synthèse sur les déplacements

L'organisation des déplacements est une des clefs d'un fonctionnement durable du territoire. Dans le contexte de périurbanisation que connaît La Porte du Hainaut, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est un outil efficace pour mettre en œuvre à moyen terme une politique de déplacements cohérente avec les objectifs du SCoT.

Gestion des déchets

La Communauté d'agglomération assure la collecte des déchets mais pas leur traitement qui est réalisé par le SIAVED¹⁴. Les déchèteries sont également gérées par le SIAVED.

Production de déchets ménagers

En moyenne en 2013, 415,5 kg de déchets par an par habitant ont été collectés en porte-à-porte et en bennes d'apport volontaire (verre) et 218kg en déchetterie soit au total 633,50 kg de déchets par an et par habitant (hors déchets verts).

Un suivi des déchets collectés sur l'ensemble du territoire est réalisé par le Service Gestion des Déchets Ménagers dans son « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ».

Pour la collecte des ordures ménagères, le tonnage collecté a baissé de 10 % depuis 6 ans, passant de 49 515 tonnes en 2008 à 44 483 tonnes en 2013¹⁵.

Le Programme Boréal¹⁶, mis en œuvre par le SIAVED, comporte des actions qui permettent de réduire les volumes collectés en sensibilisant les habitants sur différentes pratiques comme le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les encombrants, le changement des comportements d'achat, ou la consigne du verre.

Collecte sélective, tri et recyclage

La collecte sélective se fait en partie par une tournée dédiée¹⁷ et en partie par apport volontaire, sur des points de collectes pour le verre. Pour l'habitat collectif, des colonnes enterrées ont été mises en place depuis un an, à titre expérimental, à Denain, Saint-Amand-les-Eaux et Wavrechain-sous-Denain.

Mais le niveau de refus est important (> 30 %) sur quelques communes et la performance globale est en chute pour 2013, surtout pour les emballages légers. L'explication de cette situation est sans doute à rechercher dans un manque de communication. Là encore, le Programme Boréal comporte des actions qui devraient permettre d'agir.

Traitement des déchets

Le traitement des déchets est donc assuré par le SIAVED¹⁸. L'usine d'incinération de Douchy-les-Mines assure une valorisation énergétique des déchets : le rendement énergétique est de 60 %.

Un projet de cogénération a été mis en place en 2014 pour assurer le fonctionnement d'un réseau de chaleur et l'alimentation de serres est à l'étude.

En référence



-
- ¹⁴ Syndicat Inter Arrondissement pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets, dont le siège est à Douchy-les-Mines.
- ¹⁵ Ces chiffres concernent les seules 39 communes de l'ancien périmètre de la Communauté d'agglomération avant l'élargissement du périmètre au 1^{er} janvier 2014.
- ¹⁶ Ce programme, destiné à changer le comportement des consommateurs, des entreprises et des agents de la fonction publique, comporte 29 actions sur 5 ans. Il est financé à 80 % par l'ADEME.
- ¹⁷ Une collecte tous les 15 jours dans la plupart des communes (39 sur 46), ou hebdomadaire pour les 7 communes de l'ancienne Communauté de Communes Rurales de la Vallée de la Scarpe.
- ¹⁸ L'usine d'incinération de Douchy traite chaque année 88 000 tonnes d'ordures ménagères. L'usine respecte les normes européennes en matière de rejets atmosphériques. Les mâchefers (résidus de l'incinération des ordures ménagères en fond de four dans leur très grande majorité incombustibles) et les résidus d'épuration des fumées (REFIOM) sont valorisés.

> Pistes d'action

- Prévoir des actions de communication et de sensibilisation des habitants, pour améliorer la performance du tri et du recyclage (et limiter le taux de refus), notamment dans le cadre du programme Boréal.
- Favoriser la sensibilisation via le programme d'action du Bilan Carbone® (qui sera établi courant 2015).

Synthèse sur les déchets

La quantité d'ordures ménagères par habitant a diminué de manière continue depuis dix ans.

En 2013, la production totale de déchets par habitant (collecte et apport volontaire hors déchets verts) a été de **633,50 kg**.

L'objectif principal est d'améliorer la performance du tri et du recyclage, qui passe évidemment par la sensibilisation des habitants. Le Programme Boréal comporte déjà des actions intéressantes. Le programme d'action du Bilan Carbone® devrait également permettre de renforcer la sensibilisation sur ce sujet.



Cadre de vie, espaces naturels et biodiversité

Tourisme

La politique touristique de La Porte du Hainaut s'appuie essentiellement sur des espaces naturels de qualité, avec pour objectif d'être un levier pour le développement économique du territoire.

Relevant d'une politique globale d'aménagement du territoire et de développement durable, la Communauté d'agglomération agit en premier lieu par une politique d'investissements active, notamment pour l'année 2014, sur deux équipements majeurs : le Parc Loisirs et Nature à Raismes et le Port fluvial à Saint-Amand-les-Eaux.



©Gérard Desmeter

Au-delà d'une offre ludique, la réhabilitation de ce Parc poursuit directement l'objectif de préservation et de mise en valeur des espaces naturels et de la biodiversité. Ce site repris dans le projet de Trame Verte Bleue communautaire (voir ci-après page 30), inscrit dans la Trame Verte et Bleue de la Mission Bassin Minier et plus généralement dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) se situe à la lisière de la forêt de Saint-Amand-les-Eaux, Raismes, Wallers et à proximité de nombreux chemins de randonnées.

On notera que le Port fluvial est labellisé « *Pavillon Bleu* », label qui vient récompenser la bonne gestion environnementale de l'équipement. Outre leur importance touristique, ces équipements contribuent aussi à améliorer la qualité du cadre de vie des habitants, que ce soit d'un point de vue environnemental ou social, puisque l'entrée à ces équipements est gratuite.



La qualité du terroir et des paysages, l'excellente desserte et la proximité de la Belgique et de la mer du Nord, assurent une fréquentation touristique qui prend une forme très différente selon les communes.

Pour développer le tourisme, La Porte du Hainaut a créé un office de tourisme intercommunal. Celui-ci assure la promotion du territoire, en mettant notamment l'accent sur les espaces naturels préservés et aménagés dans le Parc Naturel Régional, mais aussi sur le patrimoine industriel et le passé minier (animations et visites guidées du site de Wallers-Arenberg), le thermalisme (Saint-Amand), le tourisme fluvial, le tourisme équestre, le tourisme d'affaires...

La Porte du Hainaut propose également de nombreuses animations afin de mettre en lien le tourisme et le développement durable, autour d'acteurs privilégiés comme le Parc Naturel Régional.

Le **tourisme à vélo**, thème en réflexion au niveau régional, est l'une des pistes de développement touristique et économique, puisque le vélo fait partie intégrante de l'identité du territoire. On peut citer la trouée d'Arenberg, le secteur pavé le plus renommé du célèbre Paris-Roubaix !

> Pistes d'action

- Définir un schéma directeur de développement touristique, visant à établir une stratégie touristique à long terme.
- Envisager la réfection de la liaison ferroviaire Wallers/Denain, liée à la labellisation « Patrimoine mondial de l'Unesco ».

Requalification écologique de la Scarpe

La Communauté d'agglomération a lancé un projet ambitieux qui porte sur la requalification écologique de la Scarpe sur 16 kilomètres. Ce cours d'eau, qui traverse sept communes du nord du territoire de La Porte du Hainaut de Hasnon à Mortagne-du-Nord a été impacté par les activités industrielles passées. Le projet est coporté par le SMAHVSBE¹⁹ en partenariat avec le Parc naturel régional Scarpe-Escout, l'Agence de l'eau Nord-Artois-Picardie et avec le concours financier de l'Europe²⁰.

L'objectif est d'atteindre le bon état écologique de la rivière, y compris sur ses affluents, conformément à la directive-cadre européenne sur l'eau (2000/60/CE), tout en conciliant les autres usages de la voie d'eau. Le projet se caractérise donc par :

- la continuité écologique et la bonne gestion sédimentaire,
- la qualité des fonctionnalités hydrauliques et écologiques, notamment pour la vie aquatique,
- la préservation de la biodiversité,
- la navigabilité du cours d'eau.

En référence



Les travaux porteront sur le dragage de la Scarpe²¹, afin de débarrasser le lit des sédiments qui se sont accumulés au fil du temps. Des frayères seront reconstituées et des rivières de contournement réalisées (notamment pour permettre aux poissons de passer les écluses) permettant la reconnexion des fonctions hydrauliques sur le territoire de La Porte du Hainaut.

> Pistes d'action

- Volet Information et sensibilisation : mettre en place de panneaux pédagogiques pour expliquer les objectifs des travaux et le rôle des frayères en particulier.
- Volet usages : permettre l'accès des habitants au chemin de halage (piétons et cycles : Véloroute Voie verte Mortagne/Douai), navigation de plaisance.
- Signature de la convention avec la Fédération de pêche et le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut (SMAHVSBE, à Saint-Amand-les-Eaux). Elle devra notamment permettre de contrôler et maintenir la qualité des eaux et les équilibres écologiques.

La Trame Verte et Bleue

Dans un contexte de fragmentation des espaces verts et des points et cours d'eau, il apparaît nécessaire de doter le territoire d'une armature verte et bleue, c'est-à-dire d'un maillage qui permet de connecter au maximum les espaces de nature existants ou à reconquérir, qu'ils soient terrestres (forêts, prairies, bandes herbées...) ou aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, zones humides...).



©CAPH - Samuel Dhote

La **Trame Verte et Bleue** réalise cet objectif en dressant une cartographie du territoire qui définit de grands ensembles naturels et les corridors qui les relient ou servent d'espaces tampons. Le schéma de la Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire qui identifie des enjeux, fixe des orientations et définit des indicateurs de suivi. Ce schéma est

¹⁹ Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut.

²⁰ Les financements de l'Europe et de l'Agence de l'eau assurent 80 % du budget global qui est de 5,66 M€.

²¹ Le dragage se fait par pelle mécanique sur ponton et les sédiments sont transportés par barges, ce qui permet de diminuer le bilan carbone de l'opération et de limiter le trafic des poids lourds.

construit en suivant les indications du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) Nord-Pas de Calais.

En référence



En référence



Les acteurs du territoire sont étroitement associés à chacune de ces étapes. C'est ainsi que, à l'été 2014, des ateliers cartographie ont été suivis par 45 élus et agents. Cette mobilisation déjà significative en 2013 s'est donc poursuivie au cours de l'année 2014.

Élaboration de la Trame Verte et Bleue : où en est-on ?

L'élaboration du schéma directeur de la Trame Verte et Bleue compte quatre grandes étapes :

PHASE 1 : animation territoriale et consultations

PHASE 2 : diagnostic exhaustif et analyse

PHASE 3 : définition de la stratégie territoriale pour la biodiversité

PHASE 4 : définition d'un programme d'action hiérarchisé

Fin 2014, la 3^e phase est en cours. La définition du programme d'action est prévue pour septembre 2015.

Gestion différenciée des espaces naturels

Dans le cadre du Plan Climat Territorial et en soutien à la dynamique de la Trame Verte et Bleue, la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut et le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut ont initié une série de formations à la gestion différenciée des espaces verts urbains.

La gestion différenciée poursuit **trois objectifs principaux** :

1. des espaces verts plus riches et variés (faune / flore).
2. la réduction, voir l'arrêt, du recours aux produits phytosanitaires (désherbants, anti-germinatifs, insecticides...).
3. une plus grande diversité des modes de gestion, du plus naturel au plus horticole.

Avec la **formation de 45 agents** issus des communes de La Porte du Hainaut, la gestion différenciée des espaces verts est de plus en plus appliquée.

Enfin, La Porte du Hainaut dispose de sa propre « Brigade verte » qui entretient les sites propriétés de la Communauté d'agglomération en appliquant les principes de gestion différenciée.

En référence



En référence



Programme « Plantons dans nos communes »



Le Nord-Pas de Calais est une des régions de France les plus agricoles et les plus marquées par l'artificialisation des surfaces. Son taux de boisement – heureusement en progression – reste toutefois

l'un des plus bas de l'Hexagone. C'est pourquoi La Porte du Hainaut est impliquée, directement ou en soutien indirect, dans plusieurs opérations de plantations d'arbres et plantes d'origine locale :

- le programme « *Plantons dans nos communes* » prolonge l'opération « **5 000 arbres** » menée avec succès en 2011-2012. Dans ce cadre, La Porte du Hainaut s'engage à passer commande d'essences locales pour les communes ayant des projets inscrits dans le cadre de préoccupations environnementales et sociales, à plus large échelle, dans les objectifs du Plan Climat Territorial et du schéma de Trame Verte et Bleue. Les communes concernées se chargent de la plantation des essences.
En 2014, 29 communes de La Porte du Hainaut ont participé à l'opération, avec un total de 7 600 plants qui s'inscrivent dans le cadre du partenariat mené avec ENRX (Espaces Naturels Régionaux) et le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.
- La Porte du Hainaut participe à l'action « *Plantons le décor* ». Celle-ci, menée à l'échelle du Nord-Pas de Calais, est cette fois destinée aux particuliers. Elle consiste à leur proposer d'acquérir – via un catalogue distribué dans les lieux publics – des arbres, arbustes, fruitiers, fleurs et plantes potagères d'essences indigènes.
- enfin, le « *Festival de l'arbre* », impulsé par le Conseil régional dans le cadre du Plan Forêt, s'est déroulé fin novembre 2014. Il a pour objectif de rassembler un maximum d'acteurs et de manifestations pédagogiques, sportives ou ludiques pour sensibiliser le grand public aux richesses des forêts de la région. Dans ce cadre, des ateliers en lien avec le bois et les arbres ont été proposés au public par La Porte de Hainaut ainsi qu'une plantation citoyenne sur la commune d'Haveluy.



N.B. : La Communauté d'agglomération poursuit de nombreuses actions pour sensibiliser et informer le grand public sur les enjeux de la préservation de la biodiversité : voir pages 38 et 39.

> Pistes d'action

- Mettre en œuvre du programme d'action de la Trame Verte et Bleue.
- Poursuivre des efforts sur la gestion différenciée et du programme *Plantons dans nos communes*.
- Développer les opérations « *Plantons* » pour atteindre 100 000 arbres plantés en 2020.

Synthèse sur les espaces naturels et la biodiversité

Le schéma de Trame Verte et Bleue est une action ambitieuse qui donne à la biodiversité toute son importance dans l'aménagement du territoire en intégrant dans son élaboration et dans sa mise en œuvre toutes les composantes actives locales (Communes, services de l'État, Parc naturel régional, Mission Bassin minier, Chambre d'agriculture et agriculteurs, Voies Navigables de France, etc.).

Élaboration, mise en œuvre et évaluation des politiques publiques

Gestion des projets et transversalité

Comme le montre l'organigramme page suivante, les services de la Communauté d'agglomération sont organisés en huit pôles :

- Développement économique et emploi
- Finances et contrôle de gestion
- Aménagement du territoire
- Ingénierie et patrimoine
- Vie institutionnelle et juridique
- Ressources humaines
- Services à la population
- Communication

C'est à l'intérieur de chacun des pôles que les projets et la mise en œuvre des politiques sont suivis.

Les grands projets, comme par exemple la réhabilitation du Site minier de Wallers-Arenberg, peuvent faire l'objet d'une organisation particulière.

Fonctionnement de la collectivité

Les attributions du Conseil communautaire, du Président et du Bureau sont organisées conformément au code général des collectivités territoriales.

Organes de décision

Le Conseil communautaire est l'organe délibérant de la collectivité, dont les membres sont élus au suffrage universel direct.

Le Président, élu par le Conseil communautaire, prépare et exécute les délibérations du Conseil communautaire. Il est assisté par 15 Vice-présidents, élus par le Conseil communautaire parmi ses membres, à qui le Président délègue une partie de ses fonctions dans des domaines spécifiques.

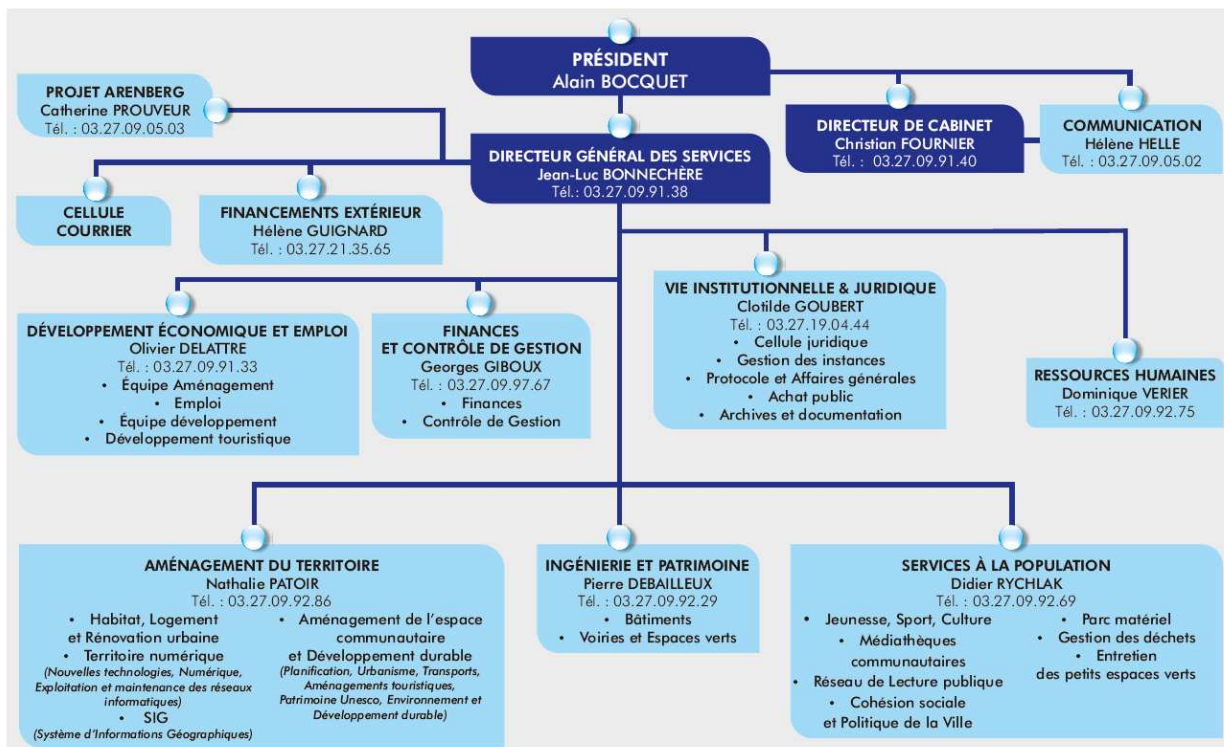
Le Bureau communautaire, composé du Président, des 15 Vice-présidents et de tous les Maires des communes, reçoit délégation du Conseil communautaire dans certains domaines.

Le Président et le Bureau peuvent recevoir une délégation du Conseil communautaire. Les délégations permettent de faciliter le processus de décision, mais le Conseil communautaire conserve évidemment ses prérogatives d'organe délibérant.

Le Président et les 15 Vice-présidents composent l'Exécutif de la Communauté d'agglomération.

D'un point de vue budgétaire et financier, le Président est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes.

ORGANISATION DES SERVICES



Commissions

Les commissions thématiques sont composées d'élus communautaires. Elles ont pour fonction de préparer les décisions du Conseil communautaire. Elles participent à l'instruction des dossiers et émettent des avis. Elles sont sources de propositions.

15 commissions thématiques ont été mises en place :

1. Habitat, logement, rénovation urbaine
2. Finances, budget, solidarité communautaire
3. Emploi, économie sociale et solidaire
4. Développement durable, environnement, déchets
5. Prévention, santé / bien-être
6. Tourisme
7. Ruralité, agriculture
8. Culture
9. Image de marque et communication
10. Aménagement du territoire et transports
11. Développement économique
12. Patrimoine et Unesco
13. Innovation, recherche, nouvelles technologies numériques
14. Politique de la Ville, cohésion sociale
15. Activités sportives

Chaque commission est présidée par un Président (les présidents de commission sont distincts des Vice-présidents de la Communauté d'agglomération).

Suivi des projets

Les Commissions participent à l'élaboration des projets et des actions de La Porte du Hainaut.

Elles se réunissent environ quatre à cinq fois par an avant chaque réunion du Conseil communautaire.

Ces commissions permettent de suivre l'avancement des projets et actions, de débattre sur les questions soulevées et de soumettre pour avis les délibérations proposées au Conseil communautaire.

Participent aux commissions, le Directeur Général des Services, le directeur de pôle, le chef de service concerné et éventuellement le chef de projet. Lors de la préparation du débat d'orientation budgétaire par la commission Finances, les directeurs de pôle peuvent être associés.

Partenariats avec d'autres collectivités

La Communauté d'agglomération a évidemment des relations suivies avec l'ensemble des acteurs institutionnels : Région, Département, Parc Naturel Régional Scarpe-Escout, Chambres consulaires...

Transversalité, gestion de projets

Le travail entre les services est organisé à travers le processus de gestion de projet qui vient d'être évoqué, mais aussi lors de la réunion du Comité de direction générale, qui a lieu chaque semaine, le lundi matin. Cette réunion rassemble le Directeur Général des Services et les directeurs de pôles. C'est une réunion assez rapide (1 h 30 à 2 heures), essentiellement consacrée aux faits importants, aux échéances, à la coordination des agendas.

L'examen de fond des dossiers est plutôt évoqué au cours d'une **réunion de pôle** entre la direction générale des services et la direction responsable de chaque pôle.

Un **tableau de bord** a été mis en place pour chaque pôle. Outil de dialogue entre la direction générale des services et la direction responsable de chacun des pôles, il permet également un suivi de l'avancement de chaque dossier ou action.

Travail budgétaire

Le budget est voté au plus tard le 15 avril de chaque année.

Ce vote s'appuie sur un travail de préparation qui mobilise les élus et les services, travail qui commence généralement à la rentrée de septembre.

Chaque pôle fait un point sur les projets en cours et définit son budget.

La Direction des finances fait la synthèse des besoins des différents pôles et élabore le budget.

La commission Finances prépare le débat d'orientation budgétaire, qui donnera lieu à un vote du Conseil communautaire.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres du Conseil communautaire les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

L'exécution du budget fait l'objet d'un suivi trimestriel. Ce suivi est assuré par la direction des Finances

Ce tableau de bord, construit à partir des données budgétaires, fait un point sur l'engagement du budget et les montants réalisés, avec éventuellement un zoom détaillé sur les projets les plus importants.

Pilotage, reporting et évaluation

Les grands projets définis dans le Projet de territoire font donc l'objet du suivi qui vient d'être évoqué.

Le pilotage est également assuré par un point régulier de chaque pôle avec la direction générale des services à partir des tableaux de bord de suivi des différents projets.

L'évaluation des politiques publiques est assurée à travers l'établissement du rapport d'activité annuel. Le suivi budgétaire est également un outil d'évaluation.

Formation des élus et des agents

En 2014, 300 heures de formation ont été dispensées aux agents de la Communauté d'agglomération, dont 126 heures concernaient l'aménagement du territoire et 18 heures l'énergie.

Pour les élus, il n'y a pas eu de formation en 2014, du fait des élections.

Responsabilisation des citoyens, information, relations avec les parties prenantes

Dans ce domaine, la Communauté d'agglomération a un objectif ambitieux, qui va au-delà de la simple sensibilisation : il s'agit d'amener le plus grand nombre possible de citoyens à s'impliquer réellement dans le développement durable.

Plus que de sensibilisation, on parlera donc de responsabilisation. L'objectif est de provoquer une prise de conscience des citoyens sur l'articulation entre l'action de la collectivité et les choix individuels de chaque habitant.

En référence



En référence



Éducation à l'environnement et au développement durable

La Communauté d'agglomération mène une politique active en matière de pédagogie du développement durable et de l'environnement.

Pour La Porte du Hainaut, cette éducation à l'environnement et au développement durable doit avoir un contenu pratique, directement relié aux politiques menées : l'objectif est de favoriser le dialogue entre usagers, propriétaires, gestionnaires, élus, spécialistes et scientifiques... afin de préparer la mise en œuvre des actions : Trame Verte et Bleue, Plan Climat Territorial...

Les actions sont multiples :

- Journées Communautaires de l'Eau,
- Animations estivales,
- Ec'eau bus,
- Festival de l'arbre,
- Animations dans les écoles (230 journées par an depuis 2011),
- Animation de la Maison des Éco-astuces (15 journées tout public en 2014),
- Calendrier éco-citoyen...

Au total, depuis 2002, ce sont plus de 64 000 participants qui ont été touchés à travers les différentes actions. Ce sont sans doute les animations estivales, avec 16 000 participants entre 2002 et 2014 (et 254 actions auprès des Centres de loisirs), qui constituent l'élément principal de cette politique de pédagogie du développement durable.

> Pistes d'action

- Développer cette politique d'éducation à l'environnement et au développement durable notamment dans quatre directions (sous réserve d'arbitrages à confirmer) :
 - o aménagement d'un site dédié type « Centre d'initiation à l'environnement »,
 - o création d'une lettre journal à destination des enfants, « La graine verte » (par exemple), sous forme d'une double page détachable, insérée dans le magazine « Horizons »,
 - o poursuite des formations à destination des services des espaces verts communaux, notamment sur la gestion raisonnée des espaces naturels,
 - o poursuite des animations dans les écoles, sur la clairière forestière de la Grise Chemise et sur les événementiels.

Les Journées Communautaires de l'Eau

Du 17 au 21 mars 2014, La Porte du Hainaut a relayé, comme chaque année, la Journée mondiale de l'eau en organisant la dixième édition des **Journées Communautaires de l'Eau** (JCE).

Le thème cette année était « **Tous à l'eau pour réduire les phyto' !** ». Pendant une semaine, actions et animations se sont succédées pour sensibiliser chacun à la préservation de la ressource « Eau » et présenter les différents dispositifs mis en place pour diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires, de l'entreprise aux particuliers, en passant par les agriculteurs et les zones d'activité.

Pour les jardins privés, les chargés de mission du programme ORQUE – Opération pour la Reconquête de la QUalité des Eaux – ont montré qu'il est possible de jardiner de façon naturelle et durable, grâce à des techniques simples : paillage, plantes amies, espèces locales plus résistantes et mieux adaptées...

Pour les agriculteurs, l'agriculture raisonnée permet de limiter l'usage des phytosanitaires : rotation des cultures, labourage en surface...

Huit classes de huit écoles ont participé à ces JCE 2014. Chaque classe a ensuite effectué une demi-journée de restitution dans son établissement. Au total, les JCE 2014 ont touché **226 visiteurs en 2014** (4 700 participants pour les JCE depuis 2004 jusque 2014).



Conseil de développement

Le Conseil de développement de La Porte du Hainaut constitue, depuis plus de dix ans, une expérience réussie de démocratie participative.

Son objectif est de faire participer les habitants et les acteurs du territoire aux grandes orientations des politiques de la Communauté d'agglomération.

Mis en place en novembre 2003, il réunit 94 membres représentant le monde économique, le tissu associatif, les institutions et une dizaine de personnalités qualifiées. Issus d'horizons très divers, ses membres peuvent échanger librement, débattre, porter la parole des citoyens et surtout contribuer au développement du territoire en apportant leurs propositions et leurs réflexions aux élus de La Porte du Hainaut.

Le bureau du Conseil de développement se réunit à peu près une fois par mois. Il reçoit assez souvent des invités qui viennent présenter des projets innovants. Le Conseil peut également se déplacer pour effectuer des visites d'entreprises ou de sites.

Le Conseil peut débattre de sujets généraux ou travailler sur des thématiques précises. Une Commission Eau - Plan climat a ainsi été créée. Elle est ouverte à toutes idées et initiatives. D'autres commissions pourraient être mises en place sur des thèmes comme l'habitat, le sport...

Quelques actions récentes du Conseil de développement :

- Réunions décentralisées de la Commission Eau - Plan Climat dans plusieurs communes : Wavrechain-sous-Faulx, Wasnes-au-Bac, Marquette-en-Ostrevant, Hordain, Bruille-Saint-Amand, Château-l'Abbaye, Flines-lez-Mortagne, Nivelles, Maulde...
- Témoignages sur les bonnes pratiques : sensibilisation à l'environnement, récupération des déchets, économies d'eau et d'énergie, réduction des produits phytosanitaires, sensibilisation de la population au respect de la nature, reboisement et valorisation des cours d'eau...
- Actions sur la thématique santé avec le service Jeunesse Sport Culture de la Communauté d'agglomération. Une chargée de mission santé venait en appui au Conseil de développement pour les événements en lien avec cette thématique.
- Des événements en lien avec les entreprises sont également menés en concertation avec le service Développement économique de la CAPH (business dating, petits déjeuners thématiques, salon « Made in Hainaut » pour rassembler les savoir-faire locaux).

Les travaux du Conseil de développement sont repris dans des articles de presse... Des comptes rendus détaillés sont établis par la commission Eau – Plan climat. Un livre d'or de la jeunesse existe afin d'évaluer les retours des déplacements dans les lycées.

La Soirée des Entrepreneurs du Hainaut

Elle se déroule chaque année depuis 2012 au Théâtre des Forges à Trith-Saint-Léger.

Lancée à l'initiative du Conseil de développement, elle a pour but de :

- valoriser et diffuser les démarches innovantes ou les nouvelles pratiques mises en place pour faire avancer le territoire (associations, professionnels...);
- contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire dans tous les domaines (économie, culture, citoyenneté, environnement, sport);
- donner l'envie d'entreprendre, à tous et notamment aux jeunes, et alimenter l'optimisme !

Cette soirée connaît un vif succès et doit être pérennisée et médiatisée davantage.

Cette année lors de la « Soirée des Entrepreneurs », l'un des dossiers retenus a été la présentation de « Arenberg Creative Mine » sur le Site minier de Wallers-Arenberg, projet porté par La Porte du Hainaut.

Information et concertation

L'information porte sur les projets d'aménagement et sur toute question qui peut avoir une incidence sur la vie quotidienne des habitants. Elle est évidemment relayée par le journal de la Communauté d'agglomération, *Horizons*, sur le site Internet et sur tout document relatif aux actions, voire sur les panneaux électroniques d'information. Certaines actions font aussi l'objet de relations presse spécifiques.

Plus ponctuellement, une concertation a été mise en place **avec les agriculteurs**, de manière suivie et régulière, spécialement pour l'élaboration de la Trame Verte et Bleue, qui donne lieu à de nombreuses réunions.

Avec les **associations**, les contacts sont plutôt de la responsabilité des communes. Cependant, des partenariats peuvent se nouer sur des projets qui sont de la compétence de l'Agglomération. C'est par exemple le cas dans le cadre du projet « Arenberg Creative Mine » de Wallers-Arenberg.

Communication

De nombreuses actions liées au développement durable sont initiées dans différents services de la Communauté d'agglomération et sont accompagnées par le service Communication : participation à l'élaboration du calendrier éco-citoyen, relations presse liées à certains événements (Plantons dans nos communes, Journées Communautaires de l'Eau, requalification écologique de la Scarpe...) et/ou articles (petit-déjeuner de l'agence de développement sur la transition énergétique, espace info énergie, gestion des déchets, article lié aux nouvelles niches, comme la méthanisation...).

Si l'écrit reste important (mensuel, plaquettes...), des alternatives dématérialisées (panneaux d'information, sites Internet, invitations mail...) ont été mises en place, des stratégies opérées (passage de publications trimestrielles à semestrielles, voire annuelles) et les quantités imprimées réduites. Une attention particulière est portée sur le choix des papiers utilisés (recyclés ou respectueux des normes environnementales). Ce choix relève d'une réelle volonté politique.

> Pistes d'action

- *Développer la communication sur les actions de développement durable et d'éducation à l'environnement par la mise en place d'un dossier spécifique dans le mensuel « Horizons ».*
- *Adopter une communication structurée vers les partenaires et la presse spécialisée.*
- *Proposer une communication interne sur les actions entreprises par La Porte du Hainaut et les bons gestes des agents.*

Synthèse sur les politiques publiques

L'organisation des services en Pôles assure un suivi des projets efficace des actions.

La politique d'éducation à l'environnement et au développement durable est active, avec notamment les animations estivales de la Grise Chemise et les Journées Communautaires de l'Eau.

Enfin, l'information est un élément essentiel d'appropriation des actions communautaires par les habitants, relayées notamment par le Conseil de Développement de La Porte du Hainaut, le magazine « Horizons », le site Internet et les différentes publications de La Porte du Hainaut.

La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut a été accompagnée dans l'élaboration de ce rapport par le Cabinet Lamy Environnement, cabinet de conseil en environnement et en développement durable.



Cabinet Lamy Environnement

8, Place Bellecour 69002 Lyon

www.lamy-environnement.com

Tél. : +33 (0)4 78 62 67 10

contact@lamy-environnement.com

Site minier de Wallers-Arenberg - Rue Michel-Rondet - BP 59

59135 WALLERS-ARENBERG

Téléphone : 03.27.09.00.93

Fax : 03.27.21.09.03

www.agglo-porteduhainaut.fr

contact@agglo-porteduhainaut.fr